

1/11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Hand Antibact

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Hand Antibact

Code du produit 15270.0001/128711

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Désinfectants et produits biocides généraux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Steinfels Swiss

société/entreprise Division der Coop Genossenschaft

St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel: 052 234 44 00 Fax: 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 29.06.2017

Version 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

VC

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501c: Éliminer le contenu/récipient dans déchets spéciaux.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Lauramine Oxide, No.-CAS 1643-20-5, No.-CE 216-700-6

Chlorhexidine Digluconate, No.-CAS 18472-51-0, No.-CE 242-

354-0

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Lauramine Oxide	2.5% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2 H411	NoCAS: 1643-20-5 NoCE: 216-700-6
Chlorhexidine Digluconate	2.5% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	NoCAS: 18472-51-0 NoCE: 242-354-0
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	NoCAS: 67-63-0 NoCE: 200-661-7 NoIndex: 603-117-00-0
Ceteareth-60 Myristyl Glycol	1% - 2.5%	Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Chronic 2 H411	NoCAS: 96081-39-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas

graves.

Contact avec la peau Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS

faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire. Ne jamais rien

faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Si

les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-

secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Developmental Risk Group C

propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Occupational **Exposure Limits - Developmental**

Risk Groups

Switzerland - Occupational 200 ppm TWA [MAK] Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 500 mg/m3 TWA [MAK] 400 ppm STEL [KZW] Switzerland - Occupational 1000 mg/m3 STEL [KZW]

Exposure Limits - STELs - (KZWs)

Switzerland - Biological Limit

Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)

800 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min) 2000 mg/m3 STEL [KZW] (4 X 15 min)

800 ppm STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013,

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone

4 X 30 min)

2000 mg/m3 STEL [KZW] (STEL for large casting valid till

12/31/2013, 4 X 30 min)

200 ppm TWA MAK

500 mg/m3 TWA MAK

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)

200 ppm TWA [TMW] (short time value for large casting, valid till

12/31/2013)

500 mg/m3 TWA [TMW] (short time value for large casting, valid till

12/31/2013)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs) Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak

400 ppm Peak 1000 mg/m3 Peak Limitations)

Germany - TRGS 900 -Occupational Exposure Limits -

TWAs (AGWs)

200 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed,

exposure factor 2)

500 mg/m3 TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed,

exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Protection respiratoire

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Défintion Contact au maximum:

480 minutes)

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes

Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Défintion

Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm

Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés

et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Pas de précautions spéciales. Risques thermiques

Contrôle d'exposition de l'environnement

Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement

accidentel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide. Aspect Couleur Rouge.

Caractéristique. Odeur Seuil olfactif Non déterminé.

pH:

Non déterminé. Point/intervalle de fusion:

Point/intervalle d'ébullition: 100 °C Point d'éclair: 100 °C

Vitesse d'évaporation: Non déterminé. Inflammabilité: Non déterminé. Limites d'explosivité: Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé. Densité gazeuse: Non déterminé.

Densité relative: 1.00

Hvdrosolubilité: complètement soluble Non déterminé.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau):

Non déterminé.

inflammabilité:

Température d'auto-

Température de décomposition: Non déterminé. Viscosité: Non déterminé. Propriétés explosives: non dangéreux(se)

Propriétés comburantes: Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du

Produit

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter Non demandé.

10.5. Matières incompatibles Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition

dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de

gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de

l'homme.

Chlorhexidine Digluconate (CAS 18472-51-0)

Oral LD50 Rat = 2 g/kg (NLM_CIP)

propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)

Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m3 4 h(JAPAN_GHS)

Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN GHS)

Corrosion/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

respiratoire/cutanée

Donnée non disponible.

Cancérogénicité Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID)

Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID)

LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

Toxicity Data

EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Algae -

Acute Toxicity Data

EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID) EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de

bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à

la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur

récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID UN 3082.

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU

POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorhexidine Digluconate).

Classe 9.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV.

Dangereux pour l'environnement: Oui

Code de classement M6.

Numéro d'identification du danger 90.

Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

Code de restriction en tunnels -

IMDG UN 3082.

Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorhexidine

Digluconate). Classe 9.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.

IATA UN 3082.

Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous

substance, liquid, n.o.s. (Chlorhexidine Digluconate).

Classe 9.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).

Navigation fluviale ADN UN 3082.

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU

POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorhexidine Digluconate).

Classe 9.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M6. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:

<5%: agents de surface amphotères, Agent de conservation, Agent

épaississant parfums

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3.

Merkblatt BG Chemie:

M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe

VOC (CH) = 4.01524000%

Lauramine Oxide (CAS 1643-20-5)

EU - REACH (1907/2006) - List of Present

Registered Substances

Chlorhexidine Digluconate (CAS 18472-51-0)

EU - Cosmetics (1223/2009) -0.3 % MAC (as Chlorhexidine)

Annex V - Preservatives -

Maximum Authorised Concentration

EU - Biocides (1062/2014) - Annex 550 Product type 1, 2, 3 (242-354-0)

Present

II Part 1 - Supported Substances

EU - Biocides (2007/565/EC) -Product type: 4 Substances and Product-Types Not Product type: 6

to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances Germany - Water Classification ID Number 852, hazard class 3 - severe hazard to waters

(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard

Classes

propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Volatile Organic 2905.1290

Compounds (VOCs)

Switzerland - Biocides - Annex II -Active Substances - Minimum

Purity

1

Switzerland - Biocides - Annex II -Active Substances - Product Type

EU - Biocides (2007/565/EC) -Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and

IB to Directive 98/8/EC

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances EU - Biocides (528/2012/EU) -

Active Substances

99 w/w % Sunset Date: 06/30/2026

Product Type: 1 Product Type: 2

Product Type: 4 Product type: 9

Product type: 10 Product type: 11 Product type: 12

40 Product type 1, 2, 4 (approved by Commission Implementing Regulation 2015/407/EU, 200-661-7)

1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation

2015/407/EU) 2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation

2015/407/EU)

4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

Hand Antibact Date d'impression 10 / 11 29.06.2017

EU - REACH (1907/2006) - Article 15(2) - Substances Regarded as Being Registered - Biocidal **Products**

(EU) 2015/407, Product Type 4 (Expiry date of inclusion July 1, 2026)

(EU) 2015/407, Product Type 2 (Expiry date of inclusion July 1,

2026)

(EU) 2015/407, Product Type 1 (Expiry date of inclusion July 1,

Germany - Water Classification

(VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes

ID Number 135, hazard class 1 - low hazard to waters

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

Aucun(e).

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases

mentionnées aux sections 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de

sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date

de publication de ce document.